

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du quinze octobre 2021, s'est réuni en Maire de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents: Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL, Ludovic GOY

Absents:

Excusés: Karine FONT, Virginie BONNIER

Pouvoirs: Karine FONT pouvoir à Fabrice BOUCHUT, Virginie BONNIER pouvoir à Claude GOY

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT): Claude GOY

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 23 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

⇒ Délibérations

N°2021-40: Approbation de la convention fourrière animale avec la SPA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que chaque année, la commune de Larajasse signe une convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux (SPA).

La commune ne disposant pas de fourrière communale, elle confie à la SPA de Lyon et Sud Est, le soin d'accueillir et de garder les animaux trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune et capturés par les services de la Mairie.

Pour continuer à bénéficier de ces services, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler cette convention avec la SPA qui fixe notamment la participation de la commune à 0,60 € par habitant et par an, et de renouveler cette convention jusqu'au 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° 2021-41 : Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le Centre de Gestion du Rhône dans le cadre d'une convention unique

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion du Rhône (CDG) propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités.

Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission, d'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du CDG tout au long de l'année.

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le CDG69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

Le processus d'adhésion est simplifié : chaque collectivité qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs missions signe la convention unique. Elle choisit ensuite la ou les missions qu'elle souhaite.

La gestion des missions est améliorée : une fois la convention et ses annexes signées, la collectivité peut solliciter le CDG69 pendant toute la durée de la convention (3 ans renouvelable une fois). Pendant toute cette durée, elle peut décider d'adhérer à de nouvelles missions ou d'en arrêter. En cas de nouvelles adhésions, la mission sera réalisée pour la durée restante de la convention unique. Aux termes des 6 années, une nouvelle convention sera proposée.

La collectivité bénéficie actuellement des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Mission d'archivage pluriannuel,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Mission d'intérim.

La signature de la nouvelle convention et de ses annexes mettra fin aux conventions en cours avec le CDG69 qui deviendront caduques.

Monsieur le Maire propose au conseil de poursuivre ces missions et donc d'approuver cette nouvelle convention unique.

Adopté à l'unanimité

N° 2021-42 : Convention avec la CCMDL pour le service public d'assainissement collectif (délibération ajournée)

Une convention doit être signée entre la Mairie et la CCMDL pour la mise à disposition des moyens humains et matériels pour l'entretien des ouvrages de traitement des eaux usées de l'assainissement collectif.

La convention à signer prévoit que les services communaux assurent le faucardage (coupe 1 fois par an des roseaux), l'entretien des espaces verts (4 coupes par an) et la remontée d'informations à la CCMDL. Ces travaux seront refacturés à la CCMDL à raison de 121 heures plafond par an : 48 h pour le faucardage et 73 h pour les espaces verts.

Après délibération, il s'avère que certains renseignements ne peuvent être apportés.

Considérant le besoin d'informations complémentaires, après délibération, ce point est ajourné et reporté au prochain conseil.

N° 2021-43: Tarif des insertions publicitaires dans le bulletin municipal

Monsieur le Maire expose que les insertions publicitaires au bulletin municipal annuel permettent de réduire de près de moitié le coût du bulletin. Monsieur le Maire rappelle la dimension des encarts publicitaires, à savoir des ¼ de pages et des 1/10 de pages.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Pour les entreprises, artisans ou autres installés sur la commune de Larajasse :

¼ de page : 70 € 1/10 de page : 55 €

- Pour les entreprises, artisans ou autres installés hors du territoire communal :

% de page : 125 €1/10 de page : 80 €

Une majoration de 16€ est également demandée par la société IML pour les professionnels qui désirent insérer une publicité pour la première fois.

Monsieur le Maire propose de renouveler ces tarifs.

Adopté à l'unanimité

N° 2021-44 : Autorisation de lancer le marché public de l'aménagement du centre bourg – phase 2

Monsieur le Maire présente les plans du projet de l'aménagement du centre bourg.

Présentation du planning : lancement du marché public d'ici la fin de l'année, prévision d'une 1 ère réunion préparatoire en avril 2022 et réalisation des travaux de l'aménagement à partir du 2° trimestre 2021 (après les travaux d'assainissement).

Présentation de l'estimation financière fournie par le bureau d'études. Des subventions ont déjà été notifiées pour ces travaux.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur :

- le choix de garder l'option ou de l'intégrer dans le projet
- le choix de retenir 2 lots pour le marché public, comme proposé par le maitre d'œuvre, ou de ne faire qu'un lot.

Après délibération, le conseil valide les choix d'intégrer l'option et de séparer les travaux en 2 lots pour le marché public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer le marché public correspondant avec le bureau d'études.

Adopté à l'unanimité

Présentation des rapports 2020 des services déchets et assainissement de la CCMDL

Monsieur le Maire présente le rapport du service déchets de la CCMDL. Rapport qui est consultable en Mairie par les administrés.

Concernant le service assainissement, Monsieur le Maire explique les 4 modes de fonctionnement différents au sein de la CCMDL concernant l'assainissement. Il est projeté de mutualiser ces modes de gestion lors d'un nouvel appel d'offres. Marché qui prendrait effet au 1^{er} juillet 2022.

Larajasse est concernée par 4 stations : Celles de L'Aubépin, du Machizaud, de Lamure, mais également celle de St Symphorien sur Coise pour les rejets du bourg de Larajasse. La Commune de Larajasse est actuellement d'autant plus concerné par le budget assainissement de la CCMDL puisque sont intégrés les travaux des eaux usées du centre bourg.

Le rapport du service assainissement est présenté aux conseillers.

⇒ Points divers

- Commission bâtiments :
 - o La commission de visite de sécurité est passée au Pôle + à l'ancien bar des gones le 14/10
 - Maison du parc : 2 appartements sont à louer
 - o Travaux en cours par le Syder pour la mise en service de l'antenne relais Orange
- Commission assainissement :
 - Les travaux assainissement ont commencé : les travaux devant l'école privée seront effectués au maximum pendant les vacances scolaires.
- Commission économie :
 - Marché des créateurs et entrepreneurs du dimanche 24/10 : accueil 7h 9h marché : 9h 17h
 Mobilisation de bénévoles pour accueil des exposants et du public, installation, désinstallation de la salle
 - La Table de Ninon (ex-Bar des Gones): ouverture prévue le 08/11
- Commission culture :
 - o Maison pays : expositions en cours, puis courant décembre installation du marché de noel
 - La grande lessive : projet d'exposition des photos transmises lors du concours photo de 2020 qui n'a pas pu être finalisé
 - o 18/06/2022 : Festirue en journée, suivi le soir de la fête de la musique

- Commission tourisme
 - o Panneaux des sentiers sont commandés
 - o Circuit des gnolus : en application et rencontre une belle affluence
 - Centre social : peu de succès lors des venues du mini bus pour les jeunes
- Commission environnement :
 - o Le fleurissement est prévu d'être enlevé prochainement
- Commission communication :
 - O Site internet : sera opérationnel en fin d'année
 - o Film sur Larajasse : demande de rajouter quelques images supplémentaires
 - o Bulletin municipal: articles à transmettre pour mi-novembre
- Commission voirie
 - Travaux des chemins réalisés
 - o Les agents ont nettoyé les cimetières pour la Toussaint
- Commission école :
 - Cantine : l'organisation s'est améliorée, chacun a pris ses marques (bénévoles, comme enfants).
 Constat d'un problème de bruit : réflexion à mener pour insonoriser la salle
- Conseil municpal des enfants :
 - Prévision d'organiser d'une sortie pendant les vacances : Cinéma + visite skate parc de St Martin en Haut
- Commission JSRA:
 - Vendredi 29/10 : réunion calendrier des fêtes
 - o Reprise des bals : dans la grande salle avec jauge maxi environ 750 pers. Prochain le 31/10
 - Téléthon 27/11 : La Dynamique est intéressée pour s'associer aux animations thème : puzzle géant à rassembler à 16h à St Sym
- Retour sur la réunion avec le bureau d'études sur le projet de l'ancien stade de foot : les scénarios seront présentés lors du prochain conseil
- Prochaine réunion pour la résidence sénior : le 29/11
- Réunion publique sur les travaux assainissement du 06/10 : une vingtaine de participants, avec de bons échanges
- Retour sur le repas du CCAS : bon retour, repas apprécié 96 personnes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30